

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 98-0363/PR/MTPUL portant nomination de la Commission chargé de la passation des services et des reformes administrative à la société Immobilière de Djibouti.

n° 98-0363/PR/MTPUL

Ministère

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'URBANISME
ET DU LOGEMENT

Date de publication

1 juillet 1998

Numéro JO

n° 13 du 15/07/1998

Date du numéro

15 juillet 1998

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU la constitution du 15 septembre 1992**VU** le décret n°97-0191/PREdu 28 décembre1997 portant remaniement du Gouvernement et fixant leurs attributions**VU** la loi n°103/90/2èmeL du 8 février 1990 portant réorganisation du Ministère des Travaux Publics et du Logement**VU** le décret n°90.040/PR/MTPUL portant attribution du Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et du Logement**VU** l'arrêté n°98-0344/PRE du 24 juin 1998 portant nomination d'un Directeur Général par intérim de la Société Immobilière de Djibouti (SID) ;

Article 1er

En application de l'arrêté n°98-0344/PRE du 24 juin 1998 portant nomination d'un Directeur Général de la Société Immobilière de Djibouti (SID), il est désigné une commission présidée par Monsieur Mahamoud Ahmed Awaleh, représentant le cabinet du Ministre des Travaux Publics, de l'Urbanisme et du Logement, chargée de la passation de service à la SID et comprenant

-
- Mr. Saleh Toubek Egueh, contrôleur financier
 - Mr Daher Abdillahi Moussa, contrôleur financier
 - le Directeur des Finances ou son représentant.

Article 2

Le présent arrêté prendra effet le 1er juillet 1998, et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Par le Président de la République
Chef du Gouvernement P.O. Le Directeur de Cabinet*

OSMAN AHMED MOUSSA